

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 73 (1922)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Une expérience de communisme sur la forêt [suite et fin]  
**Autor:** H.By.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785133>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une expérience de communisme sur la forêt.

(Suite et fin.)

La commune de Couvet prit une heureuse initiative qui accéléra le mouvement. Vers le milieu du 18<sup>me</sup> siècle elle proposa aux communes, ses partenaires à la possession des bochéages de la région, l'abolition de ce mode d'usage et le partage. Elle fut mal accueillie. Elle se tourna alors, en 1764, vers le gouvernement en faisant valoir: que l'exercice de ce droit donne lieu à de perpétuels abus et contestations — qu'il est nécessaire d'y mettre fin et de songer à constituer de nouvelles forêts pour parer à une disette éventuelle de bois; elle expose qu'elle veut rendre la chose possible aux particuliers en renonçant, moyennant équitable indemnité, au droit de bochéage qu'elle a sur leurs fonds croyant agir ainsi dans l'intérêt du public; elle fait remarquer que les forêts se reconstituent rapidement dès que le bochéage est supprimé; elle cite en exemple le Bois-du-Païs qui „était encore bochéage il y a 32 ans et qui est maintenant une des plus belles forêts du pays“ et signale la beauté des bois de la Mayrie de la Chaux d'Etalières (vallée de la Brévine) dans laquelle le bochéage n'existe pas.

Le partage fut effectué en 1765 et fut immédiatement suivi de l'abolition du droit de bochéage.

Les „bannalisations“ se multiplièrent, chaque commune voulant avoir sa ou ses forêts sur son territoire; c'est là la genèse de la presque totalité des forêts communales du Val-de-Travers.

Ainsi prit fin au déclin du 18<sup>me</sup> siècle un mode de jouissance d'une origine très lointaine et qui se maintint au long des siècles bien que condamné dès longtemps par l'expérience comme contraire à la conservation et à la production. Il fut remplacé par la propriété et l'administration communales qui se manifestèrent beaucoup plus favorables à l'intérêt général.

Ce n'est pas à dire que tout fut changé d'un jour à l'autre. Non. La possibilité d'un meilleur état de choses était créée. Mais il faut bien réaliser que la commune restait aux prises avec les auteurs mêmes des abus qu'elle cherchait à réprimer; ils formaient le gros de la masse dont, par le fait de l'organisation locale de tout temps démocratique, dépendait l'élection de ses gouverneurs. On conçoit qu'il y ait eu des retours offensifs des anciens „mésusans“, qu'il y ait eu de l'hésitation chez l'autorité, même des compromis dans l'application des règlements communaux; qu'il y ait

eu des hauts et des bas dans le mouvement en faveur de la forêt dont l'évolution est lente et ne répond pas aux impatiences. Le pouvoir central, de son côté, au lieu de soutenir l'effort communal, ne semblait-il pas plus préoccupé de se faire des revenus au moyen de cens et de s'épargner des ennuis que de témoigner d'une sollicitude réelle à l'endroit des forêts? Il croyait les protéger suffisamment en multipliant et en répétant les défenses d'exportation d'ailleurs assez inefficaces.

Les autorités communales, qui n'avaient pas de conseillers techniques, en étaient réduites à soutenir une lutte constante et tenace autant que désintéressée qui leur fait grandement honneur; il ne faut pas en mesurer le mérite seulement aux résultats immédiats; le progrès ne pouvait être que lent, et on ne sera pas étonné de lire dans l'enquête faite en 1836 par Davall que les forêts de cet Etat paraissent voisines de la ruine. Si les communes avaient été soutenues plus tôt par un pouvoir central éclairé sur la question et animé d'un véritable esprit public, le progrès eût été plus rapide.

C'est néanmoins grâce à l'initiative des communes et à la victoire qu'elles ont remportée sur le système communiste du bochéage que le pays a commencé à se regarnir de bois; la situation a été ensuite consolidée par la législation de la République et par l'organisation technique. La population dans son ensemble en a tiré d'immenses avantages. C'est ainsi que, sans s'épuiser, sans paraître même diminuées et malgré une population considérablement accrue, une industrie et une culture fortement développées, les forêts ont pu suffire aux besoins extraordinaires de la période de guerre et livrer en outre une énorme quantité de produits de compensation.

Les forêts ne se font pas en un jour; elles ne se font pas en une génération d'hommes. Ceux qui ont joui, probablement sans en bien réaliser toute la mesure, de la sécurité que les forêts restaurées leur ont procurée, savent-ils que l'origine de ces bienfaits est lointaine et qu'elle se trouve dans la suppression du droit de bochéage il y a près de deux siècles? que ces bienfaits sont le résultat de la lutte et de la victoire des Communes sur le communisme en forêt? sur ce communisme qui était la ruée de tous, et pourtant de chacun pour soi, sur un bien dont la communauté aurait fini par être privée.

Aujourd'hui comme autrefois la Société et la haute futaie, qui ont tant d'analogies, n'ont-elles pas tout à redouter des appétits et des instincts non disciplinés? ne sommeillent-ils pas au tréfonds de l'homme? Sommes-nous à la veille d'une rechute qui nécessitera un des perpétuels recommencements que l'histoire connaît? Si nous nous laissons instruire par l'expérience, nous pouvons espérer que dans son effort vers des destinées qu'elle désire se faire meilleures, l'humanité ne voudra pas de nouveau les forêts aux gémonies; leur ruine, vite consommée, serait en même temps un symptôme de la ruine sociale, et la Société comme les forêts seraient replacées au bas de l'ardu chemin.

*H. By.*

### Quelques impressions sur le Portugal forestier.

(Suite et fin.)

#### A Bussaco.

Bussaco est un ancien cloître célèbre de l'ordre des carmélites, situé à quelque 25 kilomètres au nord de Coïmbre, au centre d'un merveilleux parc grand de 102 hectares. Quand il advint que l'Etat s'adjugea le couvent il le transforma en hôtel. Le parc est entouré, sur tout son pourtour, d'une haute muraille. Au dehors — quel prodigieux contraste! — le sol est nu et dépourvu de toute végétation.

A côté de son intérêt au point de vue botanique, le parc de Bussaco est important pour le forestier: c'est, en effet, le seul point du Portugal entier qui est encore recouvert par l'antique forêt composée d'essences indigènes. On y trouve essentiellement des chênes à feuilles caduques, dont le Portugal possède un grand nombre d'espèces. Les Portugais mentionnent surtout le chêne rouvre et le pédonculé; toutefois leurs caractères ne sont pas complètement identiques à ceux de nos régions. Le chêne Tauzin (*Quercus Tozza*) se rencontre de préférence aux altitudes supérieures à 800 m, tandis que dans le nord du pays les chênes toujours verts ne se retrouvent pas à l'état spontané. Entre les chênes et sous leur ombrage croissent une grande quantité d'arbrisseaux tels que le houx, le noisetier, la laurelle, le laurier noble et l'arbousier (*Arbutus unedo*). Et, bien que la lame annuelle des précipitations soit de 1500 mm, la flore dans son ensemble est adaptée à la sécheresse, car les mois de juillet et d'août sont très chauds et privés de pluie.